

*Recueil des*

*Actes Administratifs*

*de la ville de*

*Saint Pol de Léon*

*1<sup>er</sup> trimestre 2020*



# *Sommaire*

- ↳ *Délibérations du Conseil Municipal*
- ↳ *Seance du 7 fevrier* *page 4*
- ↳ *Arrêtés* *page 30*
- ↳ *Domaine Public communal* *page 31*
- ↳ *Accessibilité des établissements recevant du Public* *page 33*

*Délibérations*  
*du Conseil Municipal*

## Séance du 7 février 2020

1. Approbation du procès-verbal du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 décembre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2019
3. Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les élus locaux
4. Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2019
  - a. Vote des comptes de Gestion 2019 du Trésorier
  - b. Vote des Comptes Administratifs 2019
5. Budgets Primitifs 2020
  - a. Affectation des résultats de l'exercice 2019
  - b. Vote des taux fiscaux pour l'année 2020
  - c. Approbation des Budgets Primitifs 2020
6. Attribution de compensation 2019 – Régularisation des ADS
7. Attribution de compensation 2020
8. Tarifs communaux 2020
9. Désaffectation et déclassement 'une parcelle communale à Lanvalou
10. Rétrocession de voies et réseaux de lotissement au domaine public communal
11. Dénomination et numérotation de rues
12. Acquisition de parcelles rue du séminaire
13. Cathédrale Paul Aurélien – 5<sup>ème</sup> tranche de travaux-demande de subventions
14. Délégations au Maire
15. Questions et informations diverses.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 11 DECEMBRE 2019**

*(cf délibération n°2020-01 du 07/02/2020)*

Le procès-verbal du Débat d'Orientation Budgétaire du 11 décembre 2019 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

**Le procès-verbal du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

*(cf délibération n°2020-02 du 07/02/2020)*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2019 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**PRESENTATION D'UN ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS LOCAUX**

*(cf délibération n°2020-03 du 07/02/2020)*

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit que chaque Commune présente un état annuel des indemnités perçues par ses élus avant l'examen du budget (articles 92-4° et 93).

	BP 2019	CA 2019
6531- indemnités	145 000,00	143 086,56
6532- frais de mission	2 000,00	494,64
6533- cotisation retraite	7 000,00	6 668,38
6534- cotisation sécurité sociale	10 000,00	13 183,22
6535- formations	2 000,00	1 446,48

**Le Conseil Municipal prend acte de cet état annuel des indemnités perçues par les élus locaux.**

**COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

*(cf délibération n°2020-04 du 07/02/2020)*

**a – Vote des Comptes de Gestion 2019 du Trésorier**

**BUDGET DE LA COMMUNE**

Section d'exploitation :

Recettes	<b>8.239.382,41 €</b>
Dépenses	<b>6.608.914,29 €</b>
Résultat	<b>1.630.468,12 €</b>
Montant à reporter	<b>1.630.468,12 €</b>

Section d'investissement :

Recettes	4.065.483,87 €
Dépenses	4.479.310,34 €
Résultat	- 413.826,47 €
Solde reporté de 2018	+ 912.768,08 €
Montant à reporter	498.941,61 €

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**Section d'exploitation :

Recettes	388.189,90 €
Dépenses	238.321,00 €
Résultat	149.868,90 €
Montant à reporter	149.868,90 €

Section d'investissement :

Recettes	294.972,46 €
Dépenses	229.848,59 €
Résultat	65.123,87 €
Solde reporté de 2018	+ 25.463,82 €
Montant à reporter	90.587,69 €

**BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**Section d'exploitation :

Recettes	590.632,31 €
Dépenses	333.765,04 €
Résultat	256.867,27 €
Montant à reporter	256.867,27 €

Section d'investissement :

Recettes	369.196,67 €
Dépenses	187.696,38 €
Résultat	181.500,29 €
Solde reporté de 2018	216.163,68 €
Montant à reporter	397.663,97 €

**BUDGET DE LA CANTINE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRE**Section d'exploitation :

Recettes	473.637,12 €
Dépenses	473.637,12 €
Résultat	équilibre
Solde reporté de 2018	0,27 €
Montant à reporter	0,27 €

Section d'investissement :

Recettes	3.915,56 €
Dépenses	48.466,79 €
Résultat	- 44.551,23 €

Solde reporté de 2018	1.612,07 €
Montant à reporter	- 42.939,16 €

### **BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU**

#### *Section d'exploitation :*

Recettes	1.271.503,43 €
Dépenses	1.207.999,09 €
Résultat	63.504,34 €
Solde reporté de 2018	80.348,81 €
Montant à reporter	143.853,15 €

#### *Section d'investissement :*

Recettes	1.486.691,22 €
Dépenses	1.380.500,30 €
Résultat	106.190,92 €
Solde reporté de 2018	- 461.657,94 €
Montant à reporter	- 355.467,02 €

### **BUDGET DU PORT DE PEMPOUL**

#### Section d'exploitation :

Recettes	57.046,65 €
Dépenses	61.088,21 €
Résultat	- 4.041,56 €
Solde reporté de 2018	- 7.784,04 €
Montant à reporter	- 11.825,60 €

#### Section d'investissement :

Recettes	48.913,83 €
Dépenses	48.913,83 €
Résultat	équilibre
Montant à reporter	0,00 €

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents,  
les comptes de gestion 2019 dressés par le Receveur Municipal.**

#### **b – Vote des Comptes Administratifs 2019 :**

*(cf délibération n°2020-04 du 07/02/2020)*

### **CA 2019 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le budget principal de la commune se répartit pour 11.948.170€ de dépenses dont 859.945€ de reste à réaliser et 13.389.239€ de recettes dont 171.604€ de reste à réaliser qui comprennent exclusivement des reports de subventions et 912.768€ d'excédent cumulé.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement : 6.608.914€ en 2019 contre 6.012.920€ en 2018.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,9% entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique par les trois cessions de biens immobiliers au cours de l'année, ce qui a eu pour effet de générer des écritures d'ordre (625.632€) qui constitue une opération blanche car on le retrouve en recettes de fonctionnement. (5 983 282€).

Chapitre 011 - **Charges à caractère général** : 1.439.570€ en 2019 contre 1.459.898€ en 2018

Ce chapitre diminue de 1,4% entre 2018 et 2019.

Les principaux comptes concernés par cette baisse, sont les comptes :

- D'électricité : -30.000€ ;
- De gaz : -39.000€ ;
- De fourniture de voirie : -11.000€ ;
- D'entretien des réseaux, le transfert au SDEF a permis de diminuer le coût : -14.000€.

Chapitre 012 – **Charges de personnel** : 2.881.062€ en 2019 contre 3.014.842€ en 2018

Les dépenses de personnel ont baissé de 4,43%, cela s'explique par :

- Le non remplacement de titulaires partis à la retraite ;
- Le non remplacement systématique des arrêts de courte durée ;
- La mutualisation du service ACM avec le Haut Léon Communauté en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Chapitre 014 – **Atténuation de produits** n'appelle pas de remarque particulière (dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs sur la taxe foncière leurs deux premières années d'activité).

Chapitre 65 – **Autres charges de gestion courante** : 810.771€ en 2019 contre 672.000€ en 2018

Le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget cantine pour un montant de 242.000€ est la raison principale de cette hausse. (Coût de la masse salariale des agents du service cantine (265.000€)).

Chapitre 66 – **Charges financières** : 265.086€ en 2019 contre 280.277€ en 2018

Pas de nouvel emprunt.

Pour la cinquième année consécutive, la situation financière de la collectivité n'a pas nécessité l'utilisation de la ligne de trésorerie, comme emprunt à court terme.

Chapitre 67 – **Charges exceptionnelles** : 60.079€ en 2019 contre 75.649€ en 2018

Un versement d'un montant de 60.000€ a été réalisé sur le budget Lotissement de Kervarqueu.

- Étalement du remboursement du déficit attendu à la clôture de ce budget (prix de vente < prix de revient) ;
- Le remboursement du déficit est ainsi épuré pour 130.000€.

Les autres dépenses concernent les amortissements des biens acquis les années antérieures (526.103€) et comme indiqué en début de note, les écritures de cessions des biens immobiliers.

Les recettes de fonctionnement : 8.239.382€ en 2019 contre 7.778.915€ en 2018

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,9% entre 2018 et 2019, avec l'impact également des écritures de cession, sans ces dernières les recettes ont connu une baisse de 2%.

Chapitre 013 – **Atténuation de charges** : 407.767€ en 2019 contre 488.782€ en 2018

- Remboursement des indemnités journalières 298.222€
- Remboursement des agents affectés à des budgets annexes :
  - o 35 977€ (port) ;
  - o 262 244€ (cantine).

Chapitre 70 – **Produits des services, du domaine et ventes diverses** : 115.078€ en 2019 contre 153.988€ en 2018

- Le transfert de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) à Haut Léon Communauté a ainsi transféré les recettes à hauteur de 28.000€ ;
- Les recettes du local de la DRAAF.

Chapitre 73 – **Impôts et taxes** : 5.234.347€ en 2019 contre 5.159.737€ en 2018

Hausse uniquement pour un effet base (les taux sont identiques : TH 14.61, TF 19.69, TFNB 47.61).

4.248.154€ en 2019 (4.085.441€ en 2018) grâce à Ecofinance qui a analysé les bases fiscales des locaux d'habitation déclarés vacants ou omis du rôle.

Contrairement aux années précédentes, la taxe additionnelle aux droits de mutation a eu un recul de 40.000€.

La baisse du FPIC est en 2019 en phase de sortie progressive. La commune a subi une baisse de 37%.

Les recettes liées aux droits de place du marché sont quant à elles stables.

Chapitre 74 – **Dotations, subventions et participations** : 1.647.421€ en 2019 contre 1.722.222€ en 2018

Malgré des dotations de solidarité rurale et nationale de péréquation à la hausse (+27.000€) et des compensations au titre de dégrèvement accordés par l'état sur la fiscalité ménage stables, les recettes de DGF sont comme depuis 2014 à la baisse (-14.000€).

Perte cumulée depuis 2013 de 2 097 000€

Suite au transfert de l'ACM les subventions de la CAF ne sont plus perçues par la Commune.

Chapitre 75 – **Autres produits de gestion courante** : 123.525€ en 2019 contre 129.031€ en 2018

Les recettes de loyers sont en recul cette année suite au départ de certains locataires en 2018, dont l'impact en année pleine ne se fait ressentir que cette année.

Le chapitre des produits exceptionnels est en forte hausse (625 632€), uniquement grâce au compte de produit de cession (+624.000€).

Les autres chapitres des recettes de fonctionnement sont stables par rapport à 2018 à l'exception des recettes liées aux travaux en régie (+17.000€).

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement : 5.339.255€ de dépenses réalisées dont 859.945€ de reste à réaliser et 912.768€ d'excédent cumulé.

Le taux de réalisation est de 92.2%

- Voirie (88% de réalisation) : les effacements de réseaux, l'accessibilité PMR, et les différents aménagements de rue ;
- Équipements sportifs (99%) : la réalisation d'un terrain central et d'un terrain multisports
- Culture (96%) : l'aménagement de la salle de danse Michel Colombe, le projet municipal culturel, l'acquisition de nouvelles décorations Noël ;
- Administration (96%) : L'aménagement des équipements liés au CLSPD ;
- Services techniques (100%) : un fourgon pour la signalisation, une fourgonnette électrique pour le port, une remorque avec plateau, une balayeuse, un broyeur et divers matériels ;
- Ecoles (78%) : l'isolation de la salle de motricité, la sécurisation des écoles en PPMS et la tranche n°2 des rideaux sur l'école Jaurès ;
- Edifices religieux (94%) : les travaux de la Cathédrale se poursuivent selon le planning prévisionnel et se termineront fin mai. Ainsi que les travaux de la Chapelle du Kreisker et de la Sacristie ;
- Bâtiment communaux (95%) : Ty Coat, Keroulas. Il y a eu également des travaux sur divers murs et sur les couvertures de divers bâtiments. Par ailleurs, comme tous les ans, des travaux de mises aux normes électriques et de remplacement de défibrillateurs ont été réalisés ;
- Informatique (58%) : droits d'utilisation des logiciels des services et un renouvellement du parc informatique, en écran, PC et imprimantes ;
- Équipement pour la jeunesse (97%) : acquisition de divers équipements pour l'animation de l'Atelier Jeunes ;
- Le versement de la subvention d'équipement pour le Budget du Port (36.413€) et le Pass commerce (5.643€) ;
- Le remboursement du capital des emprunts (1.058.657€) ;
- L'enregistrement de travaux réalisés en régie (écritures d'ordre 64.011€).

Les recettes d'investissement :

Les dépenses annoncées ci-avant ont été financées par :

- Des subventions : 624.264€ concernant les travaux sur la Cathédrale, Ty Coat, les aménagements des quais de bus et les amendes de police
- Le FCTVA : 445.974€ concernant les dépenses d'investissement de 2017.
- Les Taxes d'aménagement : 73.008€ contre 41.669€ en 2018
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2018 : 1.765.994€
- Les dépenses d'ordre : 1.151.735€ comprenant les amortissements des biens acquis les années antérieures et les écritures de cession des biens immobiliers vendus en 2019
- L'excédent cumulé : 912.768€

Le recours à cet emprunt a permis de compenser le déficit des années antérieures et surtout de rattraper le décalage créé par les travaux de la Cathédrale entre le moment du décaissement et le moment de l'encaissement des subventions et du FCTVA. Aussi, cette année un excédent de 912.768,08€ est dégagé sur la section d'investissement.

### **CA 2019 – BUDGET EAU**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 149.868€ et un excédent d'investissement cumulé de 90.587€

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 149.868€

Cet excédent est supérieur à celui de 2018, grâce à des recettes de fonctionnement en hausse de 16.000€ dues aux surtaxes plus importantes et des dépenses en baisse liées principalement à de l'achat d'eau (-8.000€) tout comme les intérêts d'emprunt de (-500€).

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : + 90.587€

L'excédent d'investissement dégagé en 2018 (25.463€) vient augmenter l'excédent dégagé sur l'exercice 2019 du fait notamment à l'excédent de fonctionnement de 2018 qui a été basculé à l'investissement et des travaux subventions. Le programme d'investissement de 2019 a été réalisé à hauteur de 87%. Ces dépenses sont ainsi financées uniquement par l'autofinancement, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

### **CA 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 256.867€ et un excédent d'investissement de 397.663€

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 256.867€

Les recettes de fonctionnement sont supérieures à 2018.

Les recettes de surtaxes sont en hausse (+24.000€] et les recettes liées à la participation à l'assainissement collectif (+93.000€). Les dépenses sont quant à elles inférieures à 2018.

Celles de traitement des boues, les principales dépenses de fonctionnement hors charges financières, sont elles aussi inférieures de (-2.000€) et les charges financières également en baisse du fait de l'ancienneté des emprunts. A nouveau un excédent de fonctionnement est dégagé pour ainsi financer les travaux d'investissement.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : + 397.663€

L'excédent dégagé en 2019 tient compte de l'excédent des années précédentes. Seule la phase de consultation a été lancée. Les biens cédés par le syndicat de l'Horn sont quant à eux intégrés à l'actif de la Commune.

### **CA 2019 - BUDGET CANTINE GARDERIE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un déficit d'investissement de 42.939€. La section de fonctionnement est clôturée à l'équilibre, une subvention d'équilibre du budget principal de 241.904€ a été nécessaire pour arriver à ce résultat. Dans le cas contraire, c'est un déficit augmenté de ce même montant qui serait apparu. Sans cette subvention d'équilibre, le déficit serait donc conséquent.

– SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0€

Les dépenses du budget sont conformes aux prévisions. Une légère hausse des dépenses de repas est constatée (+4,7%) Un nouveau prestataire a été retenu depuis septembre

avec une proposition en tout bio. Cette hausse du coût des repas a été répercutée sur le tarif appliqué aux familles. De plus, la fréquentation est en hausse, en effet, les recettes de facturation sont elles aussi en augmentation de 3,4%. Malgré tout, ces recettes restent insuffisantes pour équilibrer à elles seules le budget de fonctionnement.

– SECTION D'INVESTISSEMENT : - 42.939€

L'achat du matériel de cantine et mobilier vient abonder le déficit de la section.

### **CA 2019 - BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 143.583€ et un déficit d'investissement de 355.467€

– SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 143.583€

En 2019, il y a eu pour 405€ de dépenses de maîtrise d'œuvre et 16.571€ de travaux d'électricité et de voirie. L'emprunt relais souscrit en 2016 a été remboursé à son échéance mais un nouvel emprunt du même montant (300.000€) en prêt relais sur 3 ans a été souscrit. Huit lots ont été vendus pour un montant de 128.837€.

Le budget principal a versé une subvention de 60.000€ en prévision du déficit final attendu à la clôture du budget, du fait, d'un prix de vente inférieur au prix de revient. Toutes les autres écritures sont des écritures d'ordre liées à ces variations de stocks.

– SECTION D'INVESTISSEMENT : - 355.467€

En section d'investissement, il s'agit des mêmes écritures d'ordre pour les variations de stocks de la section de fonctionnement. Les écritures de stocks de 2019 ont permis de diminuer légèrement le déficit (-106.000€).

### **CA 2019 - BUDGET PORT DE PEMPOUL**

Le compte administratif 2019 fait ressortir un déficit de fonctionnement de 11.825€ et une section d'investissement à l'équilibre.

– SECTION DE FONCTIONNEMENT : - 11.825€

Les recettes de mouillage et d'hivernage sont en légère baisse par rapport à 2018 (-1,6%), et les recettes liées au stationnement sur l'aire de camping-car sont en hausse (+24.000€), les problématiques de portail ayant été moins importantes cette année.

Mais ces recettes restent insuffisantes pour supporter l'intégralité des dépenses, où cette année le salaire de l'agent du port est impacté à 100%.

– SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement concernent le remplacement des chaînes de mouillage pour la partie port et les équipements en lien avec la barrière sur la partie camping-car. Les autres dépenses étant le remboursement du capital emprunté et l'amortissement des subventions d'équipement des années antérieures.

Pour permettre l'équilibre budgétaire, en plus des dotations aux amortissements, le budget principal a dû subventionner à hauteur de 36.413€.

Compte Administratif 2019 du budget de la Commune :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	8.239.382,41 €	Recettes	4.978.251,95 €
Dépenses	6.608.914,29 €	Dépenses	4.479.310,34 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>1.630.468,12 €</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>498.941,61 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,  
adopte le compte administratif 2019 de la commune.**

Compte Administratif 2019 du budget du service de l'eau :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	388.189,90 €	Recettes	320.436,28 €
Dépenses	238.321,00 €	Dépenses	229.848,59 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>149.868,90 €</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>90.587,69 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte  
le compte administratif 2019 du service de l'eau**

Compte Administratif 2019 du budget du service de l'assainissement :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	590.632,31 €	Recettes	585.360,35 €
Dépenses	333.765,04 €	Dépenses	187.696,38 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>256.867,27 €</b>	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>397.663,97 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte  
le compte administratif 2019 du service de l'assainissement**

Compte Administratif 2019 du budget de la cantine - garderie - transport scolaire :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	473.637,12 €	Recettes	3.915,56 €
Dépenses	473.637,39 €	Dépenses	48.466,79 €
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>0,27 €</b>	<b>Déficit d'investissement</b>	<b>42.939,16 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,  
adopte le compte administratif 2019 du service de la cantine, garderies,  
transport scolaire**

Compte Administratif 2019 du budget du lotissement de Kervarquet :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	1.351.852,24 €	Recettes	1.486.691,22 €
Dépenses	1.207.999,09 €	Dépenses	1.842.158,24 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>143.853,15 €</b>	<b>Déficit d'investissement</b>	<b>355.467,02 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte  
le compte administratif 2019 du lotissement de Kervarqueu**

Compte Administratif 2019 du budget du port de Pempoul :

Section d'exploitation :		Section d'investissement :	
Recettes	57.046,65 €	Recettes	48.913,83 €
Dépenses	68.872,25 €	Dépenses	48.913,83 €
<b>Déficit d'exploitation</b>	<b>11.825,60</b>	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte  
le compte administratif 2019 du port de Pempoul**

**BUDGETS PRIMITIFS 2020**

*(cf délibération n°2020-08 du 07/02/2020)*

**a - Affectation des résultats de l'exercice 2019**

**BUDGET DE LA COMMUNE**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	1.630.468,12
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	1.630.468,12
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de	498.941,61
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	498.941,61

**BUDGET DE L'EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	149.868,90
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	149.868,90
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de	90.587,69
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	90.587,69

**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	256.867,27
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	256.867,27
<b>Section d'investissement</b>	Excédent de	397.663,97
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	397.663,97

**BUDGET DE LA CANTINE, GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>Section de fonctionnement</b>	Déficit de	0,27
	Reporté au 002 déficit de fonctionnement reporté pour	0,27
<b>Section d'investissement</b>	Déficit de	42.939,16
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	42.939,16

**BUDGET DU LOTISSEMENT DE KEVARQUEU**

<b>Section de fonctionnement</b>	Excédent de	143.853,15
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	143.853,15

<b>Section d'investissement</b>	Déficit de	355.467,02
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	355.467,02

#### **BUDGET DU PORT DE PEMPOUL**

<b>Section de fonctionnement</b>	Déficit de	11.825,60
	Reporté au 002 déficit de fonctionnement reporté pour	11.825,60

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte  
l'affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2019  
aux budgets primitifs 2020 de la commune et des budgets annexes  
telle que présentée ci-avant**

#### **b – Vote des taux fiscaux pour l'année 2020**

*(cf délibération n°2020-07 du 07/02/2020)*

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le produit fiscal attendu pour 2020 serait de 4.071 646 €, ventilé comme suit :

<b>Taxe</b>	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit notifié</b>
Habitation	12.225.703	14, 61 %	1 786 175 €
Foncière bâtie	10 962 796	19, 69 %	2 158 575 €
Foncière non-bâtie	266 533	47,61 %	126 896 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 071 646 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal approuve par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Anne-Marie, ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY)  
les taux fiscaux suivants pour l'année 2020 :**

- **14,61 % pour la taxe d'habitation**
- **19,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **47,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

#### **c – Approbation des Budgets Primitifs 2020**

*(cf délibération n°2020-08 du 07/02/2020)*

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane CLOAREC donne lecture des crédits inscrits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes de la commune pour l'exercice 2020.

#### ***BP 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE***

Le budget principal de la commune se répartit pour 6.940.009€ en section de fonctionnement et 4.481.899€ en section d'investissement.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 6.940.009€

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - **Charges à caractère général** : 1.582.805€ en 2020 contre 1.600.021€ en 2019

Ce chapitre baisse de 1% entre 2020 et 2019 dans la poursuite des restrictions apportées sur certaines dépenses, et une volonté de privilégier les actions en interne dans la mesure du possible.

Chapitre 012 – **Charges de personnel** : 2.959.200€ en 2020 contre 3.085.000€ en 2019

Les dépenses de personnel représentent toujours 43% des dépenses de fonctionnement. La baisse de ces dépenses porte sur l'impact en année pleine de la mutualisation de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) et le remplacement d'agents partis à la retraite par de nouveaux agents mais avec moins d'ancienneté et donc un coût moindre.

Chapitre 014 – **Atténuation de produits** : 700€ en 2020 contre 700€ en 2019

Le montant inscrit ne concerne que le dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 – **Autres charges de gestion courante** : 955.089€ en 2020 contre 922.487€ en 2019

Le budget Cantine ne dégageant plus d'excédent la subvention d'équilibre du budget principal vers celui-ci sera encore plus importante en 2020, au vu de l'estimatif réalisé.

Chapitre 66 – **Charges financières** : 314.000€ en 2020 contre 345.012€ en 2019

Les charges financières sont moins importantes, en raison du non recours à l'emprunt en 2019.

Les frais d'utilisation d'une ligne de trésorerie sont également pris en compte.

Chapitre 67 – **Charges exceptionnelles** : 2.000€ en 2020 contre 62.000€ en 2019

La commune n'étant plus éligible au FPIC, le budget ne participera pas au remboursement du déficit du Budget de Kervarqueu sur l'année 2020.

De plus, il est prévu 40.000€ de dépenses imprévues.

Le montant des dépenses d'ordre qui comprend les dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement est de 1.086.165€. Les efforts consentis pour gérer aux mieux les dépenses et les recettes nouvelles perçues servent ainsi à donner davantage de crédit à l'investissement pour ne pas avoir recours à un emprunt sur l'exercice.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 – **Atténuation de charges** : 400.000€ en 2020 contre 401.35€ en 2019

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités journalières qui est difficilement prévisible. Et le remboursement par le budget Cantine Garderie et le budget Port de Pempoul de leurs frais de personnel.

Chapitre 70 – **Produits des services, du domaine et ventes diverses** : 85.500€ en 2020 contre 144.314€ en 2019.

Dans un principe de prudence et au vu des baisses de recettes constatées sur 2018 et 2019, les recettes 2020 sont minorées dans l'attente d'une pérennisation de la situation.

Et cela tient compte également de l'absence de recettes du service ACM suite au transfert.

**Chapitre 73 – Impôts et taxes** : 4.780.344€ en 2020 contre 5.085.200€ en 2019

Les prévisions 2020 sont basées sur une stabilisation des recettes de 2019, dans l'attente des résultats des travaux menés par Ecofinance sur l'optimisation des bases de taxe d'habitation.

**Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations** : 1.497.000€ en 2020 contre 1.515.000€ en 2019

Cette baisse porte uniquement sur la perte de DGF qui survient chaque année depuis 2014. Les autres recettes devraient restées stables.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : 100.000€ en 2020 contre 100.000€ en 2019

Ce chapitre concerne essentiellement l'encaissement des loyers perçus par les logements de la Commune et des locations de salles. La situation devrait restée identique à 2019.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT : 4.481.899€

Les dépenses d'investissement : 4.481.899€ dont 859.945€ de reste à réaliser

En 2020, le montant des dépenses d'équipement est de 3.259.276€.

Ce montant est réparti entre 10 opérations :

- Voirie : 1.856.932€ dont 524.932€ de reste à réaliser (RAR)  
Les grands travaux sont des acquisitions de terrains bâtis ou non, des travaux de voirie et d'effacement de réseaux.
- Equipements sportifs : 51.912€ de RAR  
Seules les dépenses engagées en 2019 sont poursuivies, il n'y a pas d'opérations nouvelles prévues en 2020.
- Culture : 75.495€ et Animations : 3.272€ dont 58.132€ de RAR  
La poursuite du projet municipal culturel, auquel s'ajoutent des travaux sur la salle Michel Colombe, la mise en ligne de la billetterie du TST et le solde des illuminations de Noël.
- Administration : 49.268€ dont 24.622€ de RAR  
Le programme CLSPD nécessite l'acquisition de matériel. Le PVE doit être remplacé et un budget est prévu pour les aménagements de poste suite à des visites d'ergonomes.
- Service technique : 15.933€ dont 933€ de RAR  
Le service technique va être équipé d'une tondeuse auto tractée et également de divers matériels.
- Ecoles : 54.123€ dont 423€ de RAR  
En plus des enveloppes annuelles allouées aux écoles publiques, un budget de 50.000€ est prévu pour mener une étude de réhabilitation sur les école Marie Curie et Jean Jaurès.
- Edifices religieux : 895.916€ dont 30.636€ de RAR

C'est la fin des travaux de la Cathédrale ainsi que le lancement des travaux de la sacristie.

- Bâtiments communaux : 194.970€ dont 158.970€ de RAR  
Les dépenses concerneront le solde de la construction du bâtiment Ty Coat et la couverture de divers bâtiments.
- Informatique : 60.342€ dont 9.382€ de RAR  
En plus de la dépense du logiciel Segilog qui est récurrente tous les ans, il y a le site internet, le logiciel Imagina et le renouvellement du parc informatique.
- Equipement Jeunesse : 1.110€  
Acquisition de matériel de musique

Les autres dépenses d'investissement concernent pour la partie dépenses réelles du remboursement du capital des emprunts souscrits (1.085.000€) et des dépenses imprévues (46.220€) et des dépenses d'ordre de quote-part de subventions ainsi que des dépenses de travaux effectués en régie.

#### Les recettes d'investissement :

Les dépenses annoncées plus haut seront financées par :

- Des subventions : 706.324€ concernant exclusivement les travaux sur la cathédrale
- Le FCTVA : 530.000€
- Les Taxes d'aménagement : 30 000€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1.630.468€
- Les dépenses d'ordre : 1.086.165€

Le budget 2020 dégage suffisamment de recettes pour équilibrer ses dépenses, pour ne pas avoir de recours à l'emprunt cette année.

#### **BP 2020 – BUDGET EAU**

Le budget primitif de 2020 est de 928.462€ réparti entre :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 360 000€

Un budget stable par rapport à 2019, permettant de dégager un autofinancement par la section de fonctionnement d'environ 180.000€.

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 568.462€

Les programmes d'investissement à hauteur de 451.000€ sont entièrement autofinancés. Ces programmes sont une poursuite des opérations de 2018, 2019 et le lancement du programme 2020. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 16.380€ en 2020.

#### **BP 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif de 2020 est de 1.586.388€ réparti entre :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 443.436€

La stabilisation des dépenses et des recettes permet de virer davantage de fonds à la section d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est d'environ 292.000€.

– SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.142.952€

Les programmes d'investissement à hauteur de 811.000€ sont entièrement autofinancés. Et comme dans le budget de l'Eau, les programmes en cours se poursuivent et celui de 2020 sera lancé. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 59.230€ en 2020.

***BP 2020 – BUDGET CANTINE GARDERIE TRANSPORT SCOLAIRE***

Le budget primitif de 2020 est de 586.667€ réparti entre :

– SECTION DE FONCTIONNEMENT : 586.589€

Les dépenses à caractère général tiennent compte du nouveau contrat du prestataire de restauration avec la hausse attendue.

Pour équilibrer le déficit de la section d'investissement, un virement à la section d'investissement plus important que les autres années est prévu.

Ce budget s'équilibre par la refacturation des repas de la cantine et des présences en garderie. Et la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 331.589€.

– SECTION D'INVESTISSEMENT : 77.939€

Les dépenses d'investissement concernent principalement l'acquisition d'un logiciel de réservation, de facturation aux familles et le déficit cumulé.

***BP 2020 – BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU***

Le budget primitif de 2020 se répartit entre :

– SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1.277.936€ en dépenses et 1.400.784€ en recettes

Les dépenses de fonctionnement concernent les travaux à réaliser pour les aménagements du lotissement (voirie, éclairage public...), 75.000€ pour solder la tranche conditionnelle et 716€ pour le remboursement des intérêts de l'emprunt.

Les écritures d'ordre sont liées à des variations de stocks.

– SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.511.682€

Les dépenses d'investissement portent uniquement sur les écritures de variations de stocks et sur la prise en charge du déficit cumulé de 2019. Afin d'obtenir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'inscrire une participation de la Commune pour 310.183€.

***BP 2020 – BUDGET PORT DE PEMPOUL***

Le budget primitif de 2020 est de 120.204€ réparti entre :

– SECTION DE FONCTIONNEMENT : 83.037€

Les dépenses à caractère général sont stables à l'exception des amortissements (+5.000€). Et le budget doit supporter le déficit dégagé en 2019.

– SECTION D'INVESTISSEMENT : 31.167€

Le programme d'investissement de 2020 est compartimenté en deux opérations, une dédiée au port avec l'acquisition de chaînes de mouillage et l'autre dédiée aux investissements nécessaires sur l'aire de camping-cars avec les équipements en lien avec la barrière d'entrée. Les recettes dégagées en fonctionnement n'étant pas suffisantes pour autofinancer ces programmes, une subvention d'équipement du budget principal vient en complément pour un montant 20.032€.

**BP 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>SOLDE REPORTE</b>	<b>CREDITS VOTES</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES	859 945,45	0,00	10 561 963,90	11 421 909,35
RECETTES	171 604,71	498 941,61	10 751 363,03	11 421 909,35
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	859 945,45	0,00	3 621 954,32	4 481 899,77
RECETTES	171 604,71	498 941,61	3 811 353,45	4 481 899,77
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	6 940 009,58	6 940 009,58
RECETTES	0,00	0,00	6 940 009,58	6 940 009,58

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)  
le budget primitif 2020 de la commune**

**BP 2020 - EAU**

	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>SOLDE REPORTE</b>	<b>CREDITS VOTES</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES	285 300,03	0,00	643 162,45	928 462,48
RECETTES	105 016,79	90 587,69	732 858,00	928 462,48
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	285 300,03	0,00	283 162,45	568 462,48
RECETTES	105 016,79	90 587,69	372 858,00	568 462,48
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00
RECETTES	0,00	0,00	360 000,00	360 000,00

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)  
le budget primitif 2020 du service de l'eau**

**BP 2020 – ASSAINISSEMENT**

	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>SOLDE REPORTE</b>	<b>CREDITS VOTES</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES	646 997,53	0,00	939 391,48	1 586 389,01
RECETTES	163 623,59	397 663,97	1 025 101,45	1 586 389,01
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	646 997,53	0,00	495 954,81	1 142 952,34
RECETTES	163 623,59	397 663,97	581 664,78	1 142 952,34
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	443 436,67	443 436,67
RECETTES	0,00	0,00	443 436,67	443 436,67

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)  
le budget primitif 2020 du service de l'assainissement**

**BP 2020 - CANTINE - GARDERIES - TRANSPORT SCOLAIRE**

	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>SOLDE REPORTE</b>	<b>CREDITS VOTES</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES	4 561,92	42 939,43	617 027,24	664 528,59
RECETTES	0,00	0,00	664 528,59	664 528,59
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	4 561,92	42 939,16	30 438,08	77 939,16
RECETTES	0,00	0,00	77 939,16	77 939,16
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,27	586 589,16	586 589,43
RECETTES	0,00	0,00	586 589,43	586 589,43

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 vo**

**ix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)  
le budget primitif 2020 de la cantine-garderies-transport scolaire.**

**BP 2020 - LOTISSEMENT DE KERVARQUEU**

	<b>SOLDE REPORTE</b>	<b>BP</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES	355 467,02	2 434 151,60	2 789 618,62
RECETTES	143 853,15	2 768 613,62	2 912 466,77
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	355 467,02	1 156 215,30	1 511 682,32
RECETTES	0,00	1 511 682,32	1 511 682,32
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	0,00	1 277 936,30	1 277 936,30
RECETTES	143 853,15	1 256 931,30	1 400 784,45

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)  
le budget primitif 2020 du lotissement de Kervarqueu**

**BP 2020 - PORT DE PEMPOUL**

	<b>SOLDE REPORTE</b>	<b>BP</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES	11 825,60	108 378,45	120 204,05
RECETTES	0,00	120 204,05	120 204,05
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	0,00	37 167,00	37 167,00
RECETTES	0,00	37 167,00	37 167,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	11 825,60	71 211,45	83 037,05
RECETTES	0,00	83 037,05	83 037,05

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)  
le budget primitif 2020 du port de Pempoul**

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 - REGULARISATION DES ADS***(cf délibération n°2020-09 du 07/02/2020)*

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 3 décembre 2019 a échangé sur la révision de l'Attribution de Compensation des communes pour la régularisation de l'instruction de l'Autorisation du Droit du Sol pour l'exercice 2019 :

Communes	Attribution de Compensation au 01.01.2019	Prévisionnel ADS 2019	Réel ADS 2019	Attribution de Compensation finale au 31.12.2019
Cléder	51.562	-11.000	-12.290	39.272
Ile de Batz	23.090	-6.500	-4.410	18.680
Lanhouarnou	-7.901	-3.500	-2.875	-10.776
Mespaul	6.536	-1.500	-2.575	3.961
Plouénan	232.458	-9.000	-8.771	232.687
Plouescat	62.678	-19.000	-19.695	42.983
Plougoum	-13.895	-7.000	-6.680	-20.575
Plounévez-Lochrist	-11.897	-5.000	-6.005	-17.902
Roscoff	300.982	-8.000	-8.680	292.302
<i>Saint Pol de Léon</i>	<i>678.981</i>	<i>-27.000</i>	<i>-30.837</i>	<i>648.144</i>
Santec	-44.795	-14.000	-13.810	-58.605
Sibiril	-14.744	-5.000	-6.775	-21.519
Tréflaouénan	35.549	-1.500	-2.625	32.924
Tréfléz	9.674	-3.000	-4.200	5.474
<b>TOTAL</b>	<b>1.308.278</b>	<b>- 121.000</b>	<b>- 130.228</b>	<b>1.178.050</b>

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Accepte la régularisation du montant des actes Autorisation du Droit du Sol 2019 ;
- Décide de restituer la somme de 3.837 € à Haut-Léon Communauté lors de la première échéance des attributions de compensation 2020.

1- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020**

2- *(cf délibération n°2020- 10 du 07/02/2020)*

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 3 décembre 2019 a échangé sur la révision de l'Attribution de Compensation des communes pour l'année 2020.

Communes	Attribution de Compensation au 01.01.2020	Prévisionnel ADS 2020	Prévisionnel ACM 2020	Attribution de Compensation prévisionnelle 01.01.2020 (Dont ADS)
Cléder	51.562	-12.000	0	39.562
Ile de Batz	23.090	-4.500	0	18.590
Lanhouarneau	-7.901	-3.000	0	-10.901
Mespaul	6.536	-2.500	0	4.036
Plouéan	232.458	-9.000	0	223.458
Plouescat	62.678	-19.500	0	43.178
Plougoulm	-13.895	-7.000	-26.900	-47.795
Plounévez-Lochrist	-11.897	-6.000	-79.540	-97.437
Roscoff	300.982	-8.500	0	292.482
<i>Saint Pol de Léon</i>	<i>678.981</i>	<i>-31.000</i>	<i>-84.000</i>	<i>563.981</i>
Santec	-44.795	-14.000	0	-58.795
Sibiril	-14.744	-6.500	0	-21.244
Tréflaouéan	35.549	-2.500	0	33.049
Tréfléz	9.674	-4.000	-62.610	56.936
<b>TOTAL</b>	<b>1.308.278</b>	<b>-130.000</b>	<b>-253.050</b>	<b>925.228</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,  
entérine le montant prévisionnel des attributions de compensation au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

### **3- TARIFS COMMUNAUX 2020**

*(cf délibération n°2020-11-12-13-14-15 du 07/02/2020)*

Le tableau des tarifs communaux joints à la note de synthèse prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sont valables jusqu'au 31 décembre 2020, sauf mentions particulières figurant dans la délibération. Sont concernés les tarifs des services suivants :

- Service Technique,
- Administration Générale
- Police Municipale,
- Port de Pempoul,
- Médiathèque.

Chaque service fera l'objet de sa propre délibération.

Les tarifs communaux concernant la Vie Scolaire, la Jeunesse et la Culture restent inchangés et seront votés ultérieurement pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,  
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)**

**Adopte le vote des tarifs communaux 2020 tels que proposés, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et valables jusqu'au 31 décembre 2020, sauf mentions particulières figurant dans la délibération.**

**4- DESFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE A LANVALOU**

*(cf délibération n°2020-16 du 07/02/2020)*

Le terrain cadastré section AR N° 339 d'une superficie de 9358 m<sup>2</sup> situé en entrée de ville à Lanvalou est une propriété du domaine public communal dont le plan est joint en annexe. Cette parcelle est libre de toute occupation depuis le 13 juillet 2019.

L'entrée du site a été fermée physiquement au public afin d'empêcher toute occupation.

Le terrain est intégralement clos, ce qui fait obstacle à tout passage sur la parcelle, qui n'est donc plus affecté à l'usage du public depuis le 13 juillet 2019.

Au vu de ces éléments, il est constaté une désaffectation effective depuis le 13 juillet 2019.

Quelle que soit l'opération future envisagée par la commune sur ce terrain, la procédure de désaffectation puis de déclassement est nécessaire et obligatoire.

En l'état, ce terrain est en effet inutilisé mais suppose malgré tout un entretien de la part de la commune. Au regard de son implantation, en entrée de ville, une éventuelle cession de ce terrain présenterait un intérêt certain pour la commune. Au préalable, le terrain doit avoir intégré le domaine privé communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2241-1 sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, aux termes duquel « Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. » ;

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques indiquant que les biens qui relèvent du domaine public sont inaliénables ;

Considérant que les biens ayant appartenu au domaine public peuvent devenir aliénables s'ils ont cessé d'être affectés à l'usage du public ou d'un service public et si la collectivité propriétaire a pris acte de cette situation par une décision formelle de déclassement ;

Considérant l'intérêt général qui s'attache au déclassement de cette parcelle, dont l'entretien est pour l'heure à la charge de la collectivité alors qu'elle est inutilisée et fermée à tout usage du public depuis le 13 juillet 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **Constate préalablement la désaffectation matérielle effective, en vue de sa sortie du domaine public, de la parcelle cadastrée AR N° 339 d'une superficie de 9358 m<sup>2</sup> située à Lanvalou et ce à compter du 13 juillet 2019 ;**
- **Prononce son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer dans le domaine privé communal.**

## **RETROCESSION DE VOIES ET RESEAUX DE LOTISSEMENT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

(cf délibération n°2020-17 du 07/02/2020)

Par délibération du 08 février 2019, il a été approuvé les conditions de rétrocession à la commune, à titre gratuit, des voies et réseaux des lotissements privés selon qu'ils soient nouveaux ou anciens.

Les propriétaires du lotissement « Hameau de Kerivarc'h » situé Rue Xavier Grall ont demandé à la commune d'engager cette procédure.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **Approuve la rétrocession de voies et réseaux du lotissement suivant, sous réserve de leur état et de l'obtention des plans de récolement :**

<b>Lotissements</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Contenance</b>
« Hameau de Kerivarc'h » <i>Rue Xavier Grall</i>	Section AE N° 526	8a73ca

- **Approuve l'intégration de la voirie du lotissement précité dans le domaine communal dont le plan a été annexé à la note de synthèse ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés, toutes les pièces et formalités relatives à ces rétrocessions de voirie et réseaux ;**
- **Précise que tous les frais notariés y compris l'établissement des actes de rétrocession seront à la charge exclusive des colotis.**

## **DENOMINATION ET NUMEROTATION DE RUES**

(cf délibération n°2020-18 du 07/02/2020)

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale, exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

Il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation, pour faciliter le repérage des services de secours, de la Poste, d'autres services publics ou commerciaux, et la localisation GPS.

Les plans des lotissements ont été annexés à la note de synthèse. Le choix s'est porté sur les noms de rues suivants après avoir été soumis à la Commission Urbanisme du 14 novembre 2019 :

<b>Lieux</b>	<b>Nom de rue attribué</b>	<b>Numéro des habitations</b>
Lotissement Rue Ernest Renan	Rue des Flots	Du 1 au 23 et 25-27-29-31-33
	Rue des Marées	Du 1 au 18 et 20
	Rue du Gulf Stream	Du 1 au 5 et 7 et 9
Lotissement Kerbrat au Vrennit	Streath ar Baradoz	1-2-3-4-5-6

**Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue,  
Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune ;**
- **Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales ;**
- **Valide les numérotations des propriétés telles que présentées ci-avant ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à notifier ces dénominations aux administrations et services publics et de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **ACQUISITION DE PARCELLES RUE DU SEMINAIRE**

*(cf délibération n°2020-19 du 07/02/2020)*

La commune a engagé la déconstruction du poste ERDF situé Rue du Séminaire.

L'Association Propriétaire du Kreisker (APK) va entreprendre début mai 2020 la déconstruction finale d'un bâtiment.

Une rencontre avec les représentants de l'APK a été fixée le 19.12.2019 afin d'échanger sur le principe d'une cession de terrains à la commune, dont le plan a été annexé à la note de synthèse.

Après discussion, un accord a été trouvé sur la base de 50 € net vendeur par mètre carré. Cette acquisition permettra d'élargir la voie, de créer des stationnements et d'intégrer des déplacements doux.

L'acquisition de ces parcelles représentant une valeur vénale inférieure à 180.000 €, un avis du Domaine n'est pas obligatoire.

Vu l'avis du Bureau Municipal du 06 janvier 2020,

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,**

- **Approuve l'acquisition à titre payant des parcelles d'une surface totale de 730 m<sup>2</sup>, cadastrées section AN 594c (713m<sup>2</sup>) et AN 594e (17 m<sup>2</sup>) appartenant à l'Association Propriétaire du Kreisker ;**
- **Fixe le prix d'achat à 50 € par mètre carré net vendeur ;**
- **Les frais de notaire et autres frais inhérents à cette cession seront à la charge de la commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, toutes les pièces et formalités relatives à cette acquisition.**

### **CATHEDRALE PAUL AURELIEN – 5<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*(cf délibération n°2020-20 du 07/02/2020)*

Les travaux de restauration de la Cathédrale Paul Aurélien suivent leur cours et il est prévu le démarrage de la « Tranche N° 5 – Travée centrale » correspondant à la 6<sup>ème</sup> phase de l'opération.

L'estimation financière concernant la réalisation de cette dernière phase de travaux est évaluée à 321.598,08 € HT.

Afin d'assurer le financement de ces travaux, il convient de solliciter les participations des différents financeurs sur la base du plan de financement arrêté comme suit :

<b>CATHEDRALE PAUL AURELIEN</b>			<b>MONTANT H.T.</b>
<b>6<sup>ème</sup> Phase – 5<sup>ème</sup> Tranche</b>			
<b>DEPENSES</b>	Montant total des travaux		295.031,20 €
	Montant total des honoraires		17.547,60 €
	Contrôle technique et SPS		4.810,00 €
	Assurance dommages ouvrage		4.209,28 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>		<b>321.598,08 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>	Etat – DR Affaires Culturelles	30,00 %	96.479,42 €
	Conseil Régional de Bretagne	12,27 %	39.460,08 €
	Conseil Départemental Finistère	27,73 %	89.166,00 €
	Skoaz ouzh skoaz	10,00 %	32.159,80 €
	<i>TOTAL SUBVENTIONS</i>	<i>80,00 %</i>	<i>257.265,30 €</i>
	Autofinancement de la commune	20,00 %	64.332,78 €
	<b>TOTAL DE L'OPERATION :</b>	<b>100,00 %</b>	<b>321.598,08 €</b>

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'inscrire les crédits pour un montant de 321.598,08 € HT soit 385.917,70 € TTC pour les travaux de la Travée centrale de la Cathédrale (Tranche Conditionnelle N°4) ;**
- **De solliciter les participations financières :**
  - **Des fonds Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles ;**
  - **Du Conseil Départemental du Finistère ;**
  - **Du Conseil Régional de Bretagne ;**
  - **Au titre du programme « Skoaz ouzh skoaz ».**

#### **DELEGATIONS AU MAIRE**

(cf délibération n°2020-21 du 07/02/2020)

Il est présenté à au Conseil Municipal l'ensemble des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2019 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

#### ➤ **Remboursement d'assurance :**

NEERIA : une indemnisation d'un montant de 10.915,18€ a été reçue suite au recours exercé pour le compte de la Commune au titre des prestations non garanties concernant un accident du travail d'un agent.

➤ **Convention financière avec le SDEF :**

<b>Eclairage public</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Subvention SDEF</b>	<b>Part communale TTC</b>
Déplacement et rénovation d'une l'armoire <i>Rue du Séminaire</i>	3.874,51 €	1.937,26 €	1.937,26 €

➤ **Arrêtés de régie :**

ARRETE N°R30/2019	Fin de gestion régisseur - CCAS dons et quêtes
ARRETE N°R31/2019	Fin de gestion suppléant - CCAS dons et quêtes
ARRETE N°R32/2019	Nomination régisseur - CCAS dons et quêtes
ARRETE N°R33/2019	Fin de gestion régisseur - CCAS voyages séniors
ARRETE N°R34/2019	Fin de gestion suppléant - CCAS voyages séniors
ARRETE N°R35/2019	Nomination régisseur - CCAS voyages séniors
ARRETE N°R36/2019	Nomination suppléant - Cantines garderies

➤ **Contrats / conventions :**

- Convention de mise en place d'un service commun signé avec Haut-Léon Communauté, intervenant dans les domaines de la gestion et animation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ;
- Convention de financement signée avec la Fondation du Patrimoine permettant de régir une aide financière de 12.000 € pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde de la Cathédrale Paul Aurélien ;
- Contrat de partenariat signé avec la Direction départementale des Finances Publiques du Finistère concernant la Vérification Sélective des Locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées.**

*Arriétés*

*Domaine public communal*

*Règlements*

## **REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Arrêté du 17 janvier 2020, autorisation de pose d'enseignes  
SSU CELLERIER BENEAT ET ASSOCIER - M. CELLERIER – 20 rue de Plouéan – 29250 SAINT POL  
DE LEON  
(AP 029 259 20 00001)

- Arrêté du 18 janvier 2020, autorisation de pose d'enseignes  
SAS SIGNALI – M. LERHER – Zone de Kervent – rue jean Monnet – 29250 SAINT POL DE LEON  
(AP 029 259 19 00019)

- Arrêté du 9 mars 2020 , autorisation de pose d'enseignes  
ATELIER N°6 – 20 rue du Général Leclerc – 29250 SAINT POL DE LEON  
(AP 029 259 20 0002)

- Arrêté du 11 mars 2020, autorisation de pose d'enseignes  
SARL LE REFLET DE JULIE – 4 place de l'évêché – 2950 SAINT POL DE LEON  
(AP029 259 200004)

*Accessibilité des  
établissements recevant du  
public*

**AUTORISATION DE TRAVAUX : ACCESSIBILITE ET SECURITE DES ETABLISSEMENTS  
RECEVANT DU PUBLIC**

- Arrêté du 13 février 2020  
Mme DOUCHET et Mme LINDIVAT – MAM – 33 impasse de Trofeunteun  
29250 SAINT POL DE LEON  
(dossier n° AT 029 259 19 000010)
- Arrêté du 13 février 2020  
SARL GTA 3 – SARL CROK WET – M. GRONNIER Thomas – 23 rue du  
Général Leclerc- 29250 SAINT POL DE LEON  
(dossier n° AT 029 259 20 00003)

*Le recueil des actes  
administratifs de la commune,  
Edition 1er trimestre 2020,  
comportant 35 pages, est mis  
à la disposition du public au  
service de l'accueil et sur le site  
de la Mairie*

*Saint Pol de Léon le 10 avril 2020*

*Le Maire,  
Nicolas Floch*